



Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 5 avril 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de Cap Avenir
- . Mme Béatrice Dupont, Représentante Eau et Rivières de Bretagne
- . M. Jean-François Méaupe, Président du CDOS 56
- . M. Laurent Labeyrie, Président de Clim'actions Bretagne Sud (suppléant)

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

Techniciens

Présents

- . Mme Stéphanie Warin, Référente technique Conseil Régional (*en remplacement de M. Deldicque pour ce CUP*)
- . Mme Marion Gallard, Gestionnaire technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes

Excusés

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement

Introduction

Il s'agit du 11^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1- Examen des projets en demandes de subvention :

- . Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

2- Points d'information :

- . Avancement du programme Leader
- . Mois de l'Europe, intervention de l'association Poupie le nuage pour la préparation de l'exposition, l'Europe et vous. Dans le cadre de la préparation d'une exposition, l'association Poupie le nuage accompagne le Pays de Vannes pour la réalisation de portraits photographiques et souhaite mobiliser les membres du CUP !

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent en tant que co-présidents les membres du CUP dont la réunion se déroule à la Mairie de La Vraie Croix.

Mme Monique Danion, Maire de La Vraie Croix et membre du CUP en tant que Vice-Présidente de Questembert Communauté (*suppléante*) est à ce Comité pour présenter les deux projets portés par la commune (*elle ne sera pas présente pour la présentation des autres projets de ce CUP et ne prendra donc pas part au vote sur l'ensemble du Comité*).

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux et du Programme européen Leader du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 5 avril 2017 est composé de 9 membres (4 représentants élus et 5 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 9 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

1 - Examen des projets en demandes de subvention :

. Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

Rappel de l'ordre de passage des projets :

Crédits régionaux - Investissement

- 14h00 : Deux dossiers portés par la commune de La Vraie Croix

▲ Pôle multifonctions enfance-jeunesse / restaurant scolaire et salle multifonctions - Axe 1 - Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie
Fiche action 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »

▲ Des refuges pour la nature - La préservation de la nature au cœur du lien social – Axe 1 - Priorité 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie - Fiche action 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »

Fonds européen Leader

- 15h00 : Street Art : Déploiement de la Boite à idées numérique – Commune de Grand Champ - Axe 1 - Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie - Fiche action Leader « Qualité de vie et accueil des générations »

- 15h30 : Aide au démarrage création de l'outil en main – Association Outil en Main Grand Champ - Axe 1 - Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie - Fiche action Leader « A la rencontre des services innovants »

. Pôle Multifonctions enfance-jeunesse / restaurant scolaire et salle multifonctions – Mairie de La Vraie Croix

Audition du porteur de projet : intervention de Monique Danion, maire de La Vraie Croix, Nadine Tregouet, DGS et Elisabeth Nouel, animatrice

Questions des membres au porteur de projet :

Des précisions sont demandées sur les démarches d'aménagement du bourg (plan de référence,

schéma de bourg)

- Le projet a-t-il été réfléchi pour une construction en conception bioclimatique (réflexion sur 20-30 ans pour la résistance à la chaleur...) ou aux normes BBC classiques ?
- Quelle participation des habitants et des usagers a été mise en œuvre dans l'élaboration du projet ?
- Quelle est la vocation intercommunale du projet ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet présenté s'inscrit dans une réflexion sur l'ensemble du bourg, comment on y vit, comment on se l'approprié et l'organisation de l'espace. Le but était de faire réfléchir la population aux espaces libres dans le bourg. Cela a bien fonctionné et a pris environ 4 ans. La commune s'appuie sur les partenaires reconnus dans ses démarches et projets : le CAUE du Morbihan (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), le réseau de collectivités BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour le Développement Durable), l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.
- La construction et la partie paysagère seront travaillées par l'architecte qui sera sélectionné, tout cela sera étudié et ira dans le sens d'une conception bioclimatique. Le projet a également été élaboré avec l'appui du Conseil en Energie Partagé du Pays de Vannes..
- En complément du comité de pilotage du projet et de réunions publiques, les associations concernées ont également été consultées (associations sportives, club des aînés, etc.). D'autre part, un groupe de 30 citoyens tirés au sort a été constitué pour la concertation, dont 19 ont pu être présents.
- Le projet concerne en partie La Vraie Croix pour l'enfance-jeunesse et est mutualisé à l'échelle intercommunale pour le périscolaire et la cantine

Il est indiqué au porteur de projet que dans le cas d'une construction avec des matériaux en bois, il serait intéressant que ce soit local. Pour plus d'information se rapprocher du réseau Abibois en Bretagne, qui peut renseigner les collectivités dans l'identification des produits adaptés et par un carnet d'adresses de professionnels.

. Des refuges pour la nature - La préservation de la nature au cœur du lien social – Mairie de La Vraie Croix

Audition du porteur de projet : intervention de Monique Danion, maire de La Vraie Croix, Nadine Tregouet, DGS et Elisabeth Nouel, animatrice

Questions des membres au porteur de projet :

- Le pressoir évoqué sera-t-il fonctionnel ?
- Préciser le détail des dépenses du « refuge LPO »
- L'association Bretagne Vivante a-t-elle été contactée pour ce projet
- Y aura-t-il un groupe local pour faire fonctionner le projet dans le temps

Réponse du porteur de projet :

- Le pressoir, donné par le Département, sera fonctionnel. Ce dernier étant très lourd, le bâtiment devra être fait autour de cette installation.
- La dépense du « refuge LPO » concerne une prestation intellectuelle qui accompagne la mise en œuvre du projet. Il y aura l'intervention de naturalistes pour l'inventaire et la préconisation dans le choix des plantes. Tous les ans, un accompagnement sera assuré auprès des services techniques.
- L'association Bretagne Vivante est davantage fléchée biodiversité, le projet ici est plus naturaliste. L'objectif est de mettre les plantes qui vont avec les oiseaux présents. La commune fonctionne déjà avec un groupe local pour que ce type de projet perdure dans le temps.

Débat et sélection pour les deux projets

Les membres s'accordent à dire que les deux projets présentés sont cohérents et s'inscrivent dans une démarche importante de culture de l'environnement que la commune porte déjà depuis un moment (fleurissement de la commune...). Le projet de pôle multifonctions est mûri et réfléchi dans le temps, il faudrait toutefois l'encourager vers une démarche de bioqualité.

Pour le **Pôle Multifonctions enfance-jeunesse / restaurant scolaire et salle multifonctions** Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche action 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire ». Elle interroge les membres du CUP sur le

déplafonnement de la fiche action 2.1 qui est à 200 000 € maximum. Deux projets qui auraient pu être séparés sont présentés en une seule fois par la commune, le porteur de projet sollicite donc une subvention de 300 000 €.

Les membres s'interrogent sur le nombre de projets susceptibles d'être déposés sur cette fiche action 2.1

Mme Catherine Panhelleux précise qu'il y aura d'autres projets qui ne sont pour l'instant pas prêts à être présentés en CUP. L'enveloppe de 780 426 € sur la fiche 2.1 concerne l'année 2017 et pourra être réabondée si nécessaire en 2018 sur la fin du Contrat de Partenariat même s'il faudra se poser la question du montant maximum alloué par projet à ce moment-là.

Les membres actent le déplafonnement de la fiche 2.1. Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible sur la valeur économique n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 10.98 % avec un plafond revu à hauteur de 300 000 €.

Pour le projet « **Des refuges pour la nature** » Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche action 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel ». Avec ce projet, il restera 58 973 € sur cette fiche.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 5 cibles atteintes sur 5).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 50 % avec un plafond à hauteur de 13 527 €.

. Street Art : Déploiement de la Boite à idées numérique – Commune de Grand Champ

Audition du porteur de projet : intervention de Tristan Gesret Chargé de mission et le DGS de la commune

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation

- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

• Innovation thématique et partenariale

Plusieurs membres sont unanimes sur la capacité du projet à bousculer les codes en mêlant street art et ruralité deux secteurs d'activités plutôt éloignés, une offre nouvelle pour le territoire de Loch communauté autour du street art. La dimension intergénérationnelle avec le partenariat entre jeunes et le club des retraités est également une dimension appréciée par les membres.

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles de la grille développement durable

• Lien social/culture/accessibilité

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 4 936 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

Les membres du CUP notent qu'un 2^{ème} projet dans le cadre du Déploiement de la Boite à idées numérique sera prochainement présenté par la commune. **Ils actent que pour faciliter la partie administrative, un seul projet pourrait être présenté en dossier complet si ce dernier est prêt courant 2017 et si cela apparaît comme une voie de simplification, sinon deux dossiers complets seront complétés par le porteur de projet.**

. Aide au démarrage création de l'outil en main – Association L'Outil en Main à Grand Champ

Audition du porteur de projet : intervention de Tristan Gesret, Président de l'association

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation

- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

• Innovation thématique, c'est une première association de ce type sur le Pays de Vannes

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre au moins 3 cibles de la grille développement durable.

• Lien social/culture (savoir-faire)/accessibilité/efficience.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 4 000 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

2 – Points d'information :

. Avancement du programme Leader

. Mois de l'Europe, intervention de l'association Poupi le nuage pour la préparation de l'exposition, l'Europe et vous. Dans le cadre de la préparation d'une exposition, l'association Poupi le nuage accompagne le Pays de Vannes pour la réalisation de portraits photographiques et souhaite mobiliser les membres du CUP !

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Pôle Multifonctions enfance- jeunesse / restaurant scolaire et salle multifonctions » Commune de La Vraie Croix	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.1</u> « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »	Avis favorable à l'unanimité 9 voix pour. Les membres du CUP actent le déplafonnement de la fiche action 2.1, 2 projets qui auraient pu être séparés étant présentés en une seule fois par la commune. Le montant de la subvention proposée passe de 200 000 à 300 000 €.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 300 000 € Dépenses éligibles : 2 731 893 € Soit 10.98%
« Des refuges pour la nature - La préservation de la nature au cœur du lien social » Commune de La Vraie Croix	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.4</u> « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »	Avis favorable à l'unanimité 9 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 13 527 € Dépenses éligibles : 27 054,20 € Soit 50% (Dépenses totales : 31 728,15 €)
« Street Art : Déploiement de la Boite à idées numérique » Commune de Grand Champ	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » <u>Fiche action 4</u> « Qualité de vie et accueil des générations »	Avis favorable à l'unanimité 8 voix pour. Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote. Les membres du CUP notent qu'un 2 ^{ème} projet dans le cadre du Déploiement de la Boite à idées numériques sera prochainement présenté par la commune. Ils actent que pour faciliter la partie administrative, un seul projet pourrait être présenté en dossier complet si ce	<u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 4 936 € Dépenses : 6 170 € Soit 80%

		dernier est prêt courant 2017, et si cela apparaît comme une voie de simplification, sinon deux dossiers complets seront complétés par le porteur de projet.	
« Aide au démarrage – Création de l’Outil en main » Association L’Outil en main de Grand Champ	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » <u>Fiche action 6</u> « A la rencontre des services innovants »	Avis favorable à l’unanimité 8 voix pour. Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.	<u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 4 000 € Dépenses : 7 400 € Soit 80%

La fiche-projet rédigée à l’issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 05/04/17	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	570 000 €	564 000 € 98,95%	0 €	564 000 € 98,95%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	55 000 €		55 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	1 165 426 €	1 165 426 € 100,00%	300 000 €	865 426 € 74,26%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	780 426 €	300 000 €	480 426 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	135 000 €		135 000 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	478 700 €	418 700 € 87,47%	13 527 €	405 173 € 84,64%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	111 200 €		111 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	35 000 €		35 000 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	72 500 €	13 527 €	58 973 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
Axe rééquilibrage territorial	500 000 €	300 000 € 60,00%	0 €	300 000 € 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
Axe services collectifs essentiels	678 532 €	635 532 € 93,66%		635 532 € 93,66%
TOTAL DOTATION	3 392 658 €	3 083 658 € 90,89%	313 527 €	2 770 131 € 81,65%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible	% subventions sollicitées sur la fiche
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €	11,74%
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00%
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00%
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	83 490,14 €	0,00 €	266 509,86 €	23,85%
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	43 394,31 €	0,00 €	156 605,69 €	21,70%
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	146 000,00 €	2,67%
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00%
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	293 553,17 €	0,00%
TOTAL		1 929 682,00 €	163 731,26 €	0,00 €	1 609 503,91 €	8,48%

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.
Les dates des prochains CUP de l'année seront communiqués prochainement par mail.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo

Handwritten signature of Monsieur Pierre Le Bodo in black ink.

Madame Anne Gallo

Handwritten signature of Madame Anne Gallo in blue ink.